



Numéro de l'acte	2020-131-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

### QUESTION N°2020-131

**FINANCES : Budget principal** - Décision modificative n° 1 - Année 2020

**RAPPORTEUR** : Monsieur Joël DUQUENOY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU les instructions budgétaires et comptables de la M14,  
 VU le Budget Primitif 2020 de la Ville adopté le 29 juillet 2020,  
 La décision modificative de l'exercice 2020 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, en procédant notamment à des transferts de crédits entre chapitres, afin de pouvoir régulariser des opérations comptables. Ces corrections apportées aux inscriptions budgétaires portent sur le budget principal « Ville d'Arques ».  
 Il convient d'ajuster les articles des opérations de cession et ainsi procéder au respect de l'instruction M14.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
 Et à l'unanimité, décide :

- de procéder aux virements de crédits suivants sur le Budget principal :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles/ Fonctions	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles/ Fonctions	Intitulés	Montant
			-	77	775-01	Produit de cessions d'immobilisations	- 22 502,00 €
				77	7788-020	Produits exceptionnels divers	+ 22 502,00 €
042	675-01	Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 10 000,00 €	042	7761-01	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	- 10 000,00 €
TOTAUX			- 10 000,00 €				- 10 000,00 €

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles/ Fonctions	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles/ Fonctions	Intitulés	Montant
040	192-01	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	-10 000,00 €	040	28188-01	Autres immobilisations corporelles	- 10 000,00 €
TOTAUX			- 10 000,00 €				- 10 000,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,  
 Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES  
 Le 15 octobre 2020  
 Le Maire,  
 Benoît ROUSSEL